
**VILLE DE
PROVINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 26 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. MARCHAND Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme MARTIN Mme HOTIN-LETANG, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme MORIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme ENAMA

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 19.04.2024	

---0000000---

N° 2024.28

CONVENTION VILLE DE PROVINS / UNIVERSITE DE COLUMBIA A NEW-YORK
Séminaire sur les manuscrits médiévaux du Fonds Ancien municipal
(Demande de subventions au titre de la coopération scientifique internationale)

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil,

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20240426-DEL-2024-28-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de mise en ligne : 02/05/2024

- Le 1^{er} juin 2009, la Ville de Provins et l'Université Columbia de New York ont signé une convention de coopération qui a pour objectif de faciliter l'accès, la consultation et l'utilisation des archives de la Ville de Provins à des fins de recherche pour les chercheurs et étudiants de ladite université. Prorogé à trois reprises, l'accord de coopération initié en 2009 court jusqu'en 2026.
- Dans ce cadre, des séminaires de recherche centrés sur les manuscrits médiévaux conservés à Provins se déroulent périodiquement depuis 2019, sous la responsabilité de la professeure de musicologie, directrice des séminaires de l'Université de Columbia à New York, et du conservateur en chef du patrimoine, directeur du Fonds ancien municipal et des Archives municipales de Provins. Ils réunissent une douzaine de chercheurs français et étrangers qui se consacrent à l'étude d'une sélection de manuscrits médiévaux provinois, présentent leurs travaux sous la forme de conférences publiques, suivies d'un concert de reconstitution au cours duquel la musique de manuscrits notés provinois est chantée. Une nouvelle session d'études a eu lieu du 9 au 16 mars 2024 à Provins, avec une journée de consultation aux Archives départementales de Seine-et-Marne le 12 mars 2024, clôturée par conférence donnée par trois chercheurs de l'Université Columbia.
- Outre la mise en place d'une coopération scientifique internationale pluridisciplinaire, régulière et de haut niveau, l'objectif final de ces séminaires sera de publier, en ligne notamment, les notices illustrées des manuscrits liturgiques conservés à Provins, sachant que la plupart de ces manuscrits sont mal connus et que tous n'ont pas fait l'objet d'un dépouillement systématique rendu public. À moyen terme, les données rassemblées permettront de documenter les dossiers scientifiques de plusieurs manuscrits pour une future prise en charge en atelier de conservation-restauration.
- *SACHANT que si les frais de déplacement des chercheurs sont pris directement en charge par les participants et/ou par l'Université de Columbia, l'hébergement des chercheurs (à savoir le vivre et le couvert), est à la charge de la Ville de Provins ;*
- *SACHANT que des devis ont été établis et que les frais d'hébergement s'élèvent à 5.925,00 Euros H.T. (vivre) et 3.300,00 Euros H.T. (couvert), et que le coût du concert est de 2.500,00 Euros H.T.*
- *CONSIDERANT que cette opération peut notamment bénéficier d'une subvention de du Conseil départemental de Seine-et-Marne pouvant s'élever jusqu'à 50 % du montant hors-taxe ;*
- *CONSIDERANT que cette opération peut également bénéficier d'une subvention de l'État (Drac Île-de-France), de la Région Île-de-France et de tout autre financeur ;*
- *CONSIDERANT que les crédits sont prévus en dépense au budget prévisionnel 2024.*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'autoriser cette opération et de solliciter l'aide financière de l'Etat (Drac Ile de France), de la Région Ile de France, du Conseil départemental de Seine-et-Marne, et de tout autre financeur,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus ;

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,
Le Maire,**



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 02.05.2024 Réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 02.05.2024



O. LAVENKA